



COMMUNIQUE PRESSE

Rennes, le 11 mai 2015

<p>Etiquetage des viandes porcines présentées à la vente en Bretagne :</p> <p>les services de l'Etat s'engagent pour le respect de la réglementation</p>
--

Les consommateurs de plus en plus engagés dans des achats responsables permettant une meilleure prise en compte du respect de l'environnement et de la sauvegarde des emplois locaux sont en attente d'informations précises sur les caractéristiques essentielles de l'origine des viandes qu'ils achètent.

Le coût de ce besoin de transparence pour les opérateurs et les autorités nationales ne doit toutefois pas se répercuter en bout de chaîne sur le prix final du produit.

C'est la raison pour laquelle le maintien d'un équilibre entre ces deux contraintes a été placé au cœur des obligations du Règlement de la Commission sur l'origine des viandes des espèces porcine, ovine, caprine et des volailles entrées en vigueur le 1er avril 2015.

Elles concernent les viandes préemballées et non transformées commercialisées sur le territoire de l'Union Européenne, dont celles qui y ont été importées.

En Bretagne, les éleveurs bovins ou porcins sont très sensibles au respect de ces dispositions. Ils considèrent en effet que l'absence d'étiquetage ou un étiquetage déloyal ne permettant pas aux consommateurs de disposer des informations nécessaires pour acheter des produits bretons constituent un élément aggravant à la crise qui les frappe actuellement.

Compte tenu de l'importance du secteur en Bretagne, les services de l'Etat maintiennent une forte pression de contrôle sur ces étiquetages. Celle-ci se traduit notamment par la mise en œuvre par les quatre DD(CS)PP (directions départementales chargées de la protection des populations) bretonnes, sous la coordination et le pilotage de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), d'une action régionale spécifique de contrôle de l'étiquetage d'origine des viandes porcines dans tous les lieux de vente de viande de porc préemballées ainsi que dans la restauration collective.

Contact presse : Françoise KIEFFER 02 99 02 11 80 françoise.kieffer@ille-et-vilaine.gouv.fr
Olivier PIERRE 02 99 12 22 71 olivier.pierre@direccte.gouv.fr
Gwénolé JAN 02 99 12 22 06 gwenole.jan@direccte.gouv.fr